

JS/SH

*Inscrire à la liste départementale
Dossier*

COMMISSION
des MONUMENTS HISTORIQUES
du LANGUEDOC-ROUSSILLON
Date: 17 Avril 1958
N° 1077

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARCHITECTURE

ARRÊTE

*Site classé : Gard
St Paulet de Caisson
St Laurent de Carnols
St Michel d'Euzet*

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Chartreuse de Valbonne

- VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique légendaire ou pittoresque ;
- VU l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages du GARD dans sa séance du 4 Janvier 1957 ;
- VU L'adhésion au classement donné par "l'Association de secours aux victimes des Maladies Tropicales" 14 rue des Carmes, PARIS (V°) propriétaire, le 15 Mars 1957.

A R R Ê T E

ARTICLE 1er . - Est classé parmi les Sites pittoresques du département du GARD, l'ensemble formé par l'ancienne chartreuse de VALBONNE et ses abords comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

- commune de Saint-Paulet-de-Caisson :
N°s 219 à 238 inclus - Section F
- commune de Saint-Laurent-de-Carnols :
N°s 87 à 93 inclus et 504 - Section B
- commune Saint-Michel-d'Euzet :
N°s 458-460-461-463 - Section A.

Article 2 . - le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du GARD pour les archives de la Préfecture aux maires des communes sus-visées et au propriétaire intéressé, qui seront responsable, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

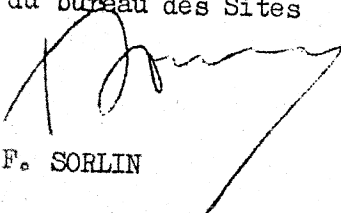
ARTICLE 3 . - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé./.

Fait à Paris, le 27 Mars 1958

Pour ampliation
l'Administrateur Civil chargé
du bureau des Sites

Pour le Ministre et par délégation
le Chef du Cabinet

L. SILVEREANO


F. SORLIN

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DE LA CULTURE

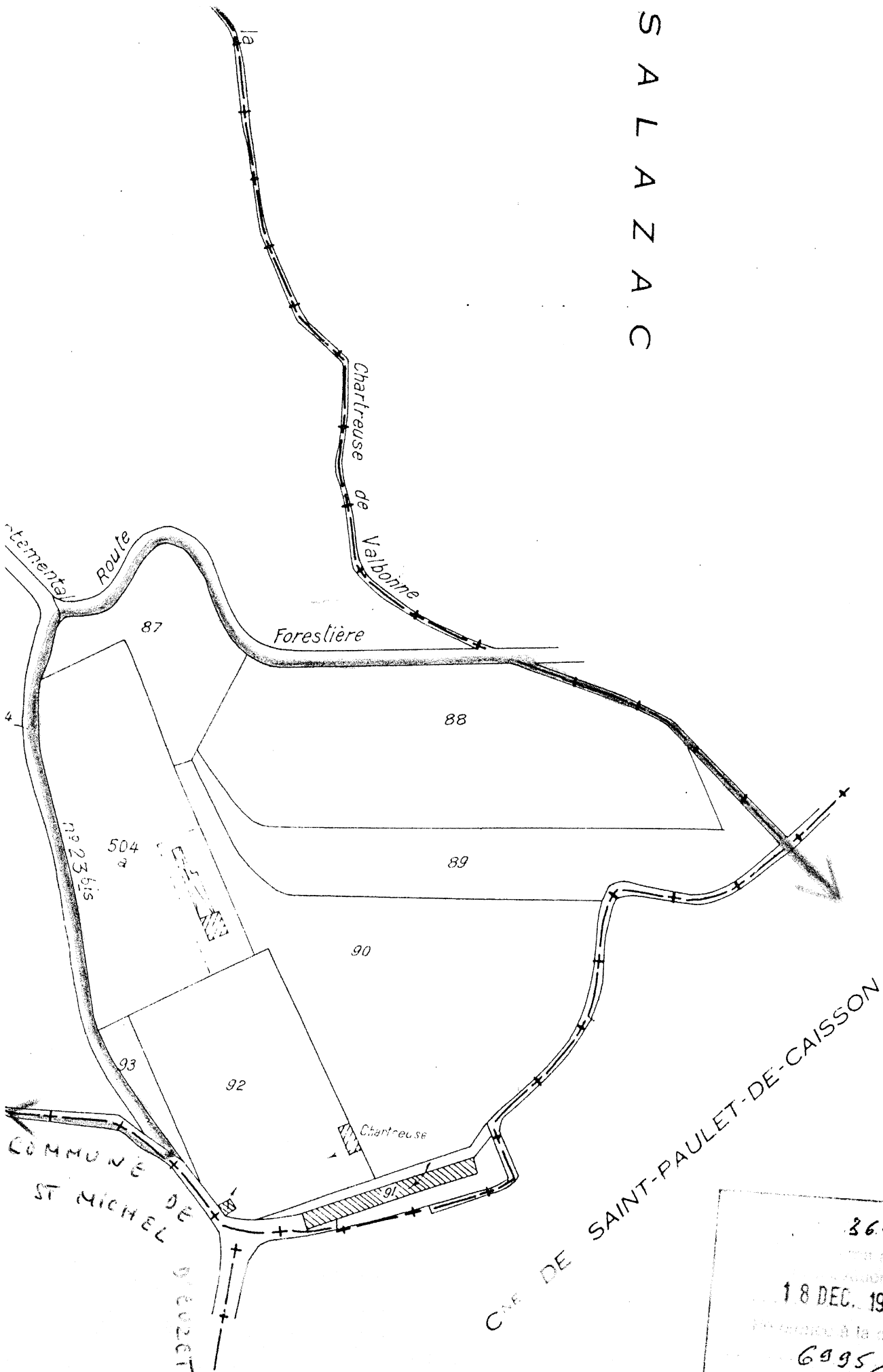
DIRECTION DU PATRIMOINE

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

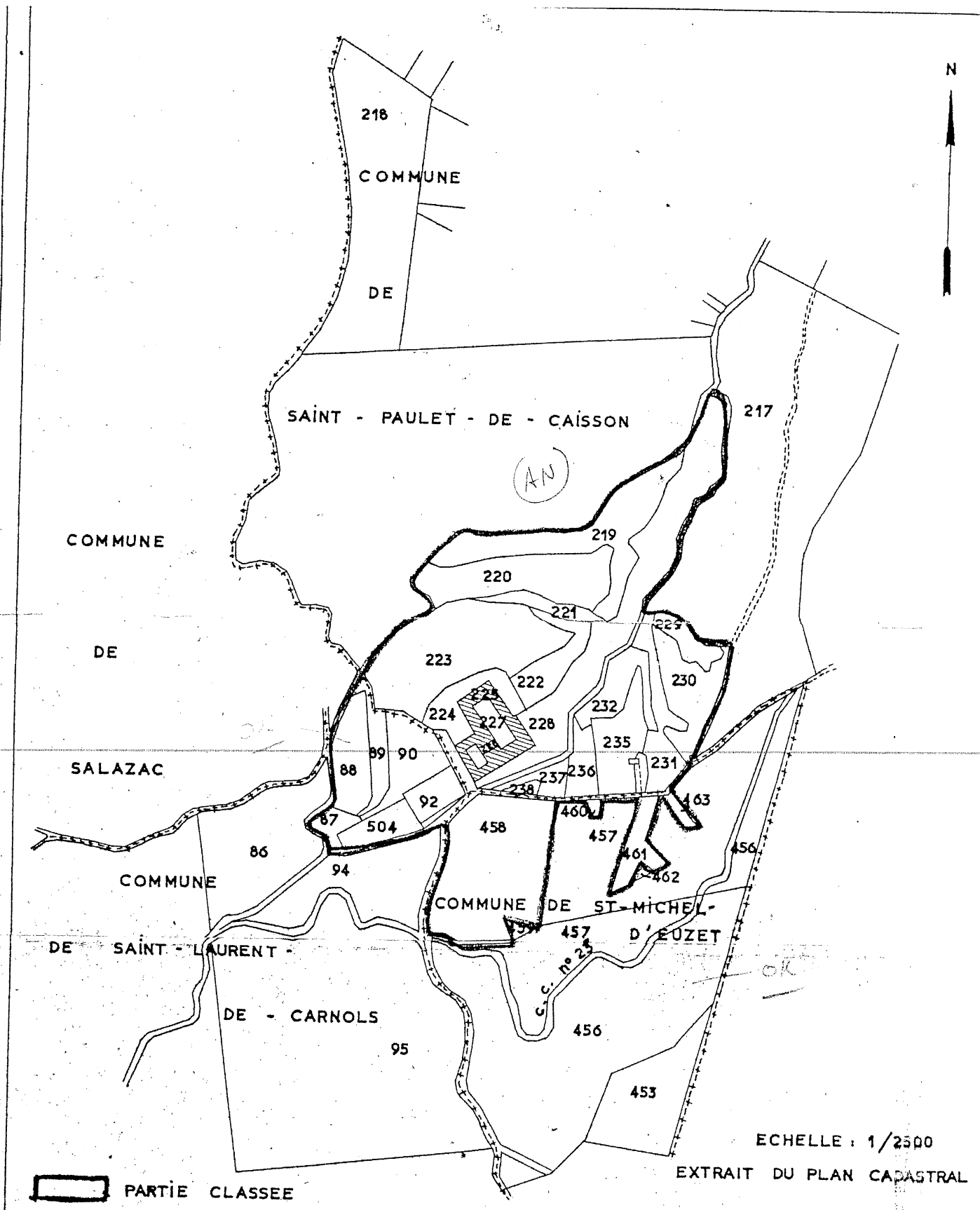
(ARRÊTÉE AU 1^{er} JANVIER 1985)

Saint-Paulet-de-Caisson. — Ancienne chartreuse de Valbonne : ensemble des façades et toitures; galeries des grand et petit cloîtres; église en totalité, y compris les deux chapelles et le portail d'entrée situé à l'ouest; vestibule et escalier intérieur (*Cl. MH* : 30 octobre 1974); parties non classées sises dans la parcelle n° 273, section AN du cadastre (*Inv. MH* : 23 mars 1959). Ancienne chartreuse et ses abords (parcelles n° 87 à 93 et 504, section B du cadastre de Saint-Laurent-de-Carnols; parcelles n° 458, 460, 461, 463, section A du cadastre de Saint-Michel-d'Euzet; parcelles n° 219 à 238, section F du cadastre de Saint-Paulet-de-Caisson (*S. Cl.* : 27 mars 1958).

S
A
L
A
Z
A
C



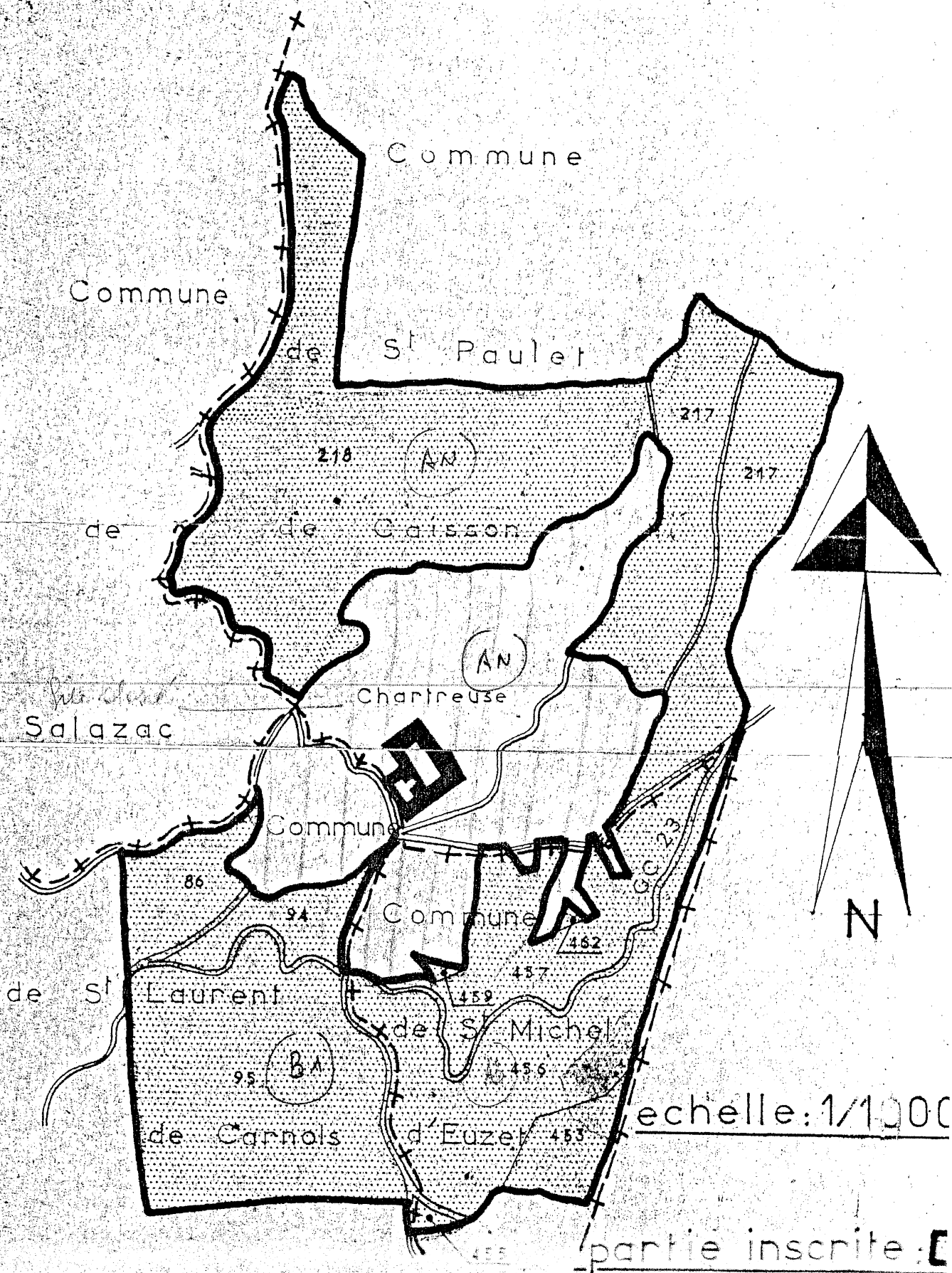
3627
au plan minute
à la date
18 DEC. 1989
à la commande
6995/2



Est classé parmi les Sites pittoresques du département du GARD, l'ensemble formé par l'ancienne Chartreuse de VALBONNE et ses abords comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

- Commune de Saint-Paulet-de-Caisson :
N°s 219 à 238 inclus - Section F
- Commune de Saint-Laurent-de-Carnols :
N°s 87 à 93 inclus et 504 - Section B
- Commune de Saint-Michel-D'Euzet :
N°s 458-460-461-463 - Section A.

Arrêté du 27 mars 1958.



Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Gard l'ensemble formé par la forêt domaniale de Valbonne, comprenant les parcelles cadastrales suivantes:

- Commune de Saint Paulet de Caisson; Section F; N°S 217, 218
- Commune de Saint Laurent de Carnols; Section B; N°S 86, 94, 95
- Commune de Saint Michel d'Euzet; Section A; N°S 453, 455, 456, 457, 459, 462

Arrêté du 21 Octobre 1969